

Edition spéciale

L’Assemblée constituante:
une chance à saisir pour l’avenir de Genève et de sa population

Qui aura le droit de vote à Genève demain ? Comment notre canton organisera-t-il ses rapports avec la région ? Avec la Genève internationale ? Quel sera le rôle des communes, leur taille ? Pour répondre à toutes ces questions, Genève révisé sa constitution. Pour la première fois depuis plus d’un siècle, Genevoises et Genevois sont appelés aux urnes dimanche 19 octobre prochain pour désigner, parmi 527 candidates et candidats, les quatre-vingts personnes qui rédigeront un projet de nouvelle constitution pour notre canton. Réunies au sein d’une Assemblée constituante, elles disposeront de quatre ans pour élaborer ce texte fondamental pour Genève. Leur projet sera alors soumis à l’approbation de la population. Le Conseil d’Etat de la République et canton de Genève, qui soutient activement cette révision, profite de cette édition tous ménages de la Feuille d’avis officielle (FAO) pour vous présenter les enjeux historiques de ce scrutin et vous inviter à élire vos représentantes et représentants.

Pour vivre ensemble dans la liberté, la paix et la sécurité, les personnes habitant un Etat de droit ont besoin d’un texte primordial qui définisse les principes directeurs et le mode d’emploi de leur démocratie: c’est la constitution. Elle exprime les valeurs fondamentales, les droits, les devoirs

et les règles de base du fonctionnement d’une société. Véritable socle de toute démocratie, ce texte définit les droits des citoyennes et citoyens, répartit les compétences des institutions et organise l’Etat. La constitution actuelle du canton de Genève date du 24 mai 1847. Même si elle a déjà été modifiée à 120 reprises, elle n’offre plus de réponse satisfaisante aux défis de la société actuelle et à l’environnement de notre canton, lesquels ont évidemment beaucoup évolué. Et les modifications et ajouts successifs n’ont pas toujours contribué à préserver sa cohérence, ni sa lisibilité. Notre constitution est même la doyenne de toutes les constitutions cantonales de la Suisse.

Le 24 février dernier, près de 80% des électrices et des électeurs ont suivi les recommandations de notre Conseil en plébiscitant la révision de la constitution genevoise. Ils ont accepté de confier sa rédaction à une Assemblée constituante composée de quatre-vingts membres. C’est celle-ci que vous élirez le dimanche 19 octobre 2008. L’enjeu est important pour Genève.

La représentativité garantie

Pour que la nouvelle constitution soit le reflet fidèle des attentes et des préoccupations de la population, une plus vaste représentativité des divers courants d’opinion et groupes d’intérêts qui animent Genève a été garantie. Dans cette optique, toutes les listes qui atteignent 3% des votes valides (quorum) obtiendront au

moins un siège; dans les autres élections, ce quorum s’élève à 7%.

Cette disposition exceptionnelle porte déjà ses fruits. Outre les traditionnelles formations politiques, plusieurs organisations, associations et groupements ont en effet déposé une liste de candidates et candidats. Conséquence directe: le nombre total de listes qui prennent part à ce scrutin s’élève à dix-huit. Ce résultat est déjà en soi un succès. Les listes regroupent en tout 527 candidatures – dont 186 femmes. A titre de comparaison, lors de la dernière élection du Grand Conseil en 2005, on dénombrait 376 candidatures pour les cent sièges de la députation. Vous trouverez dans les pages de cette édition spéciale de la FAO une brève présentation de chacune de ces dix-huit listes.

Cette diversité garantit d’ores et déjà que le projet de nouvelle constitution sera l’expression de la volonté populaire. Cet engouement atteste aussi la vitalité de notre démocratie. Notre Conseil s’en réjouit.

Récemment, avant Genève, plusieurs cantons tels que Vaud et Fribourg ont déjà utilisé la voie de l’Assemblée constituante pour réécrire leur constitution. A chaque fois, cela a été un véritable succès populaire et les projets ont été acceptés. Genève mérite également d’avoir une constitution qui soit en phase avec son temps, adaptée à son environnement, et qui prenne en compte les besoins de toutes les Genevoises et de tous les Genevois.

Le Conseil d’Etat de la République et canton de Genève

M. Laurent Moutinot
président du Conseil d’Etat

M. David Hiler
vice-président du Conseil d’Etat

M. Robert Cramer
conseiller d’Etat

M. Pierre-François Unger
conseiller d’Etat

M. Charles Beer
conseiller d’Etat

M. François Longchamp
conseiller d’Etat

M. Mark Muller
conseiller d’Etat

M. Robert Hensler
chancelier d’Etat



L’Assemblée constituante qui sera élue le 19 octobre prochain aura pour mission de rédiger un projet de constitution pour Genève. Photos M. Faustino.

C’est l’avenir de Genève qui s’écrit

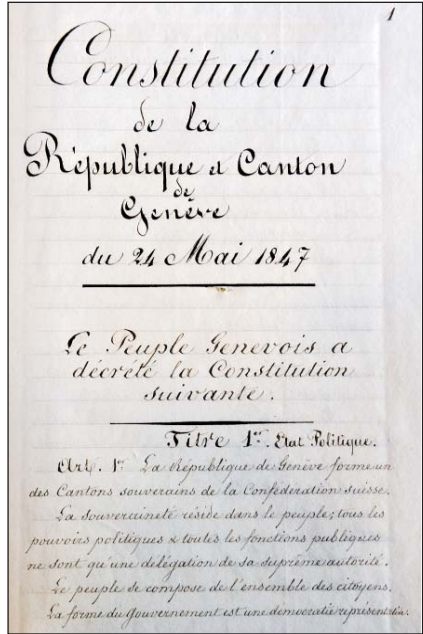
Les quatre-vingts membres élus à l’Assemblée constituante disposeront de quatre ans pour rédiger un projet de nouvelle constitution. Une fois installée, l’Assemblée constituante édictera un règlement régissant son fonctionnement et les constituants organiseront leurs travaux en toute indépendance. Afin de garantir la transparence des travaux, les séances plénières seront publiques et la population sera régulièrement informée des avancées réalisées. Une fois le projet final rédigé, il sera soumis à l’approbation des Genevoises et des Genevois.

C’est maintenant à vous, les quelque 234 400 électrices et électeurs du canton de Genève, de confirmer cet intérêt pour la révision de la constitution en participant à ce scrutin le 19 octobre prochain. Vous allez confier à

vos représentantes et représentants la mission d’écrire sur une page blanche l’avenir de Genève; c’est-à-dire votre avenir, notre avenir de Genevois. L’Assemblée constituante aura la lourde responsabilité de fixer les principes qui régissent le fonctionnement et les prérogatives de nos institutions, de concevoir et proposer les grandes orientations et les règles de notre démocratie pour le bien-être de notre communauté citoyenne. Ce sont l’avenir de Genève et son développement harmonieux qui s’écrivent déjà le 19 octobre 2008.

Nous vous remercions d’avance pour votre participation.

Publicité



Texte original calligraphié issu du registre du Grand Conseil constituant de 1847. Archives d’Etat.

Publicité

Retrouvez les candidates et candidats en pages 4 et 5 et la présentation des listes de la page 7 à 12

La constitution genevoise de 1847

L'actuelle constitution genevoise est la plus ancienne de toutes les constitutions cantonales. C'est le radical James Fazy, homme politique genevois du XIX^e siècle, qui est le principal auteur de ce texte fondateur. Adoptée le 21 avril 1847 par le Grand Conseil, la constitution est acceptée en votation populaire par les Genevois le 24 mai de la même année, avec 5547 voix pour et 3187 contre. Elle remplaçait ainsi un précédent texte qui datait seulement de 1842.

A son entrée en vigueur, la constitution genevoise contient 158 articles. Dans ses grands principes, elle garantit les droits individuels, consolide les acquis du suffrage universel et modifie les attributs des pouvoirs législatif et exécutif. Le nombre de conseillers d'Etat passe de treize à sept, lesquels, pour la première fois, sont élus directement par le Conseil général (à l'époque seule la population masculine détenait le droit vote); le nombre des députés du Grand Conseil diminue de cent septante à cent. Tous sont élus pour deux ans seulement (la fréquence des élections passera ensuite à trois ans en 1927, pour se fixer à quatre ans en 1957). Par ailleurs, le titre de syndic disparaît. Du côté du pouvoir judiciaire, le principe du jury populaire, rétabli en 1842, est garanti pour juger les causes criminelles, tandis que les juges sont désormais élus par le Grand Conseil. Autre nouveauté: la constitution octroie le droit de vote aux Confédérés domiciliés à Genève. Le principe d'un hôpital cantonal y est même inscrit. Le bâtiment sera achevé en 1856.

Aujourd'hui, cette constitution compte 182 articles. En 161 années d'existence, elle a été amendée à cent vingt reprises – dont dix-neuf fois lors de la dernière décennie. Grâce à ces amendements validés à chaque fois par les électeurs, le référendum cantonal est introduit en 1879, l'initiative populaire en 1891, l'élection des conseillers aux Etats directement par le peuple en 1893, tout comme celle des juges en 1904 (la première élection du pouvoir judiciaire par le peuple a eu lieu en 1910).

Les articles sont classés sous des titres et chapitres qui regroupent des principes généraux tels l'Etat politique, les droits individuels, la liberté individuelle et l'inviolabilité du domicile, la citoyenneté, le corps électoral et les votations et élections, l'organisation du pouvoir judiciaire ou encore l'organisation des communes.

L'article premier érige le principe de souveraineté. Son premier alinéa indique: «La République de Genève forme un des cantons souverains de la Confédération suisse.» Le deuxième alinéa précise: «La souveraineté réside dans le peuple; tous les pouvoirs politiques et toutes les fonctions publiques ne sont qu'une délégation de sa suprême autorité.»

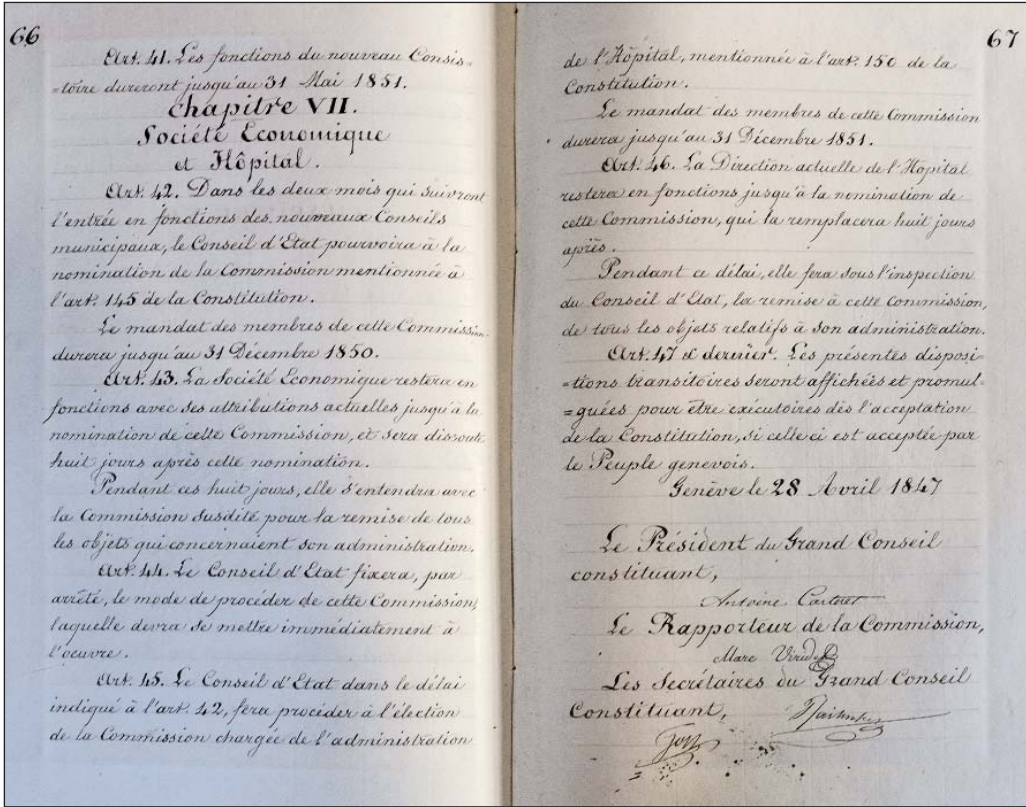
L'article 2 décrète que «Tous les Genevois sont égaux devant la loi». Il faut attendre 1987 pour que l'article 2A précise «L'homme et la femme sont égaux en droits».

En 1862, une Assemblée constituante a été élue pour réviser cette constitution. Mais le projet a finalement été refusé par les électeurs. Depuis, il n'y a pas eu d'autre Assemblée constituante que celle qui sera désignée le 19 octobre 2008.

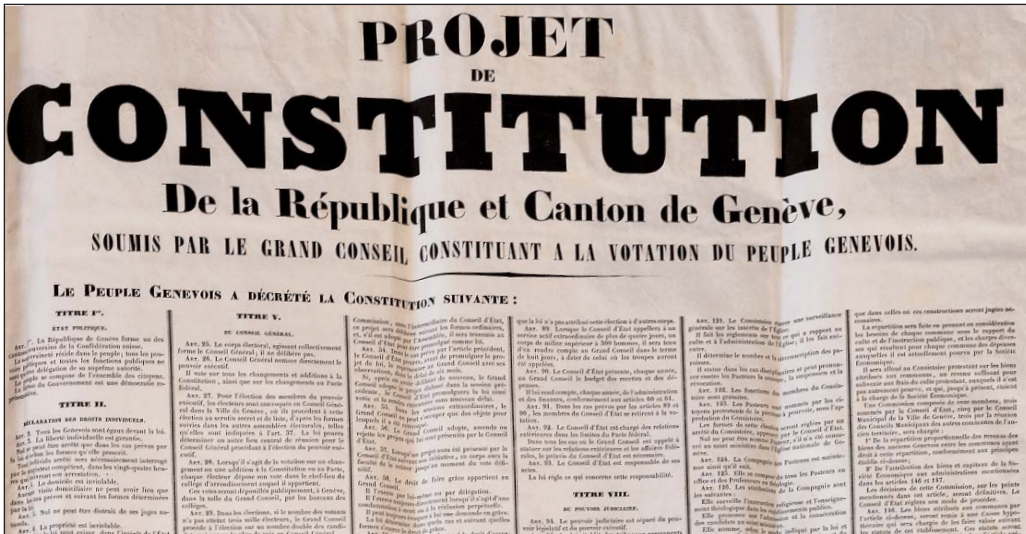
Robert Hensler
Chancelier d'Etat

Sources:
Encyclopédie de Genève, Tome 4. Association de l'Encyclopédie de Genève. 1985.
Brève histoire de Genève. BINZ Louis. 1985.

Publicité



Texte original calligraphié issu du registre du Grand Conseil constituant de 1847 signé par le président du Grand Conseil constituant d'alors: M. Antoine Carteret. Archives d'Etat; photos M. Faustino



Affiche officielle présentant à la population le projet de constitution de 1847 de la République et canton de Genève. Archives d'Etat.

Listes des candidates et candidats à l’élection de l’Assemblée constituante du 1^{er} octobre 2008

ÉLECTION DES 80 MEMBRES DE L’ASSEMBLÉE CONSTITUANTE

LISTE N° 1 RADICAL OUVERTURE

- 1 M. BÜCHI Thomas
- 2 M. ALDER Murat Julian
- 3 M. ANTING Alexandre
- 4 M. BÖHLER Alexandre
- 5 M. CHEVIEUX Georges
- 6 M. CORBOZ Henri
- 7 M. CURRAT Philippe
- 8 Mme DE MONTAUZON Emmanuelle
- 9 Mme GRIVEL ODION Marie-Christine
- 10 Mme HIRSCH Nadège
- 11 M. KUNZ Pierre
- 12 M. LEISER Jean-Marc
- 13 M. MARQUIS Julien
- 14 M. MAURICE Antoine
- 15 M. MEYER Dominik
- 16 Mme NGUYEN Thi Xuan Trang
- 17 M. NICOLET Alain
- 18 M. OCHSNER Pierre
- 19 Mme PERRET-GENTIL Chantal
- 20 M. RAY Roland
- 21 M. RIGHELE Mirko
- 22 M. RIZZELLO Ivano
- 23 M. ROSSONI Franco
- 24 Mme SANCHIS Jeannette
- 25 Mme SAUDAN Françoise
- 26 M. STEINER Eric
- 27 M. VERGARI Alexandre
- 28 M. VINZIO Charles
- 29 M. WAVRE Rolin
- 30 M. ZWAHLEN Guy

LISTE N° 2 PARTI EVANGÉLIQUE GENÈVE PEV

- 1 Mme KASTELER-BUDDE Valérie
- 2 Mme BIDAUX Patricia
- 3 M. TICHY Thomas
- 4 M. GAILLE Hubert
- 5 M. BAIER Florian
- 6 M. BOESCH Philippe
- 7 M. KELLER Claude
- 8 M. SARTA Marco
- 9 Mme SCHNEIDER Donata
- 10 M. FRACHEBOUD Jérémy
- 11 Mme MARTINEZ Sarah
- 12 M. BOULAZ Gérard
- 13 M. SCHILDKNECHT Nathanaël
- 14 Mme AMATO MASCHKE Brigitte
- 15 M. ROCHAT Etienne
- 16 M. WENK Marc-André
- 17 M. KORMANN Jean-Claude

LISTE N° 3 LES VERTS ET ASSOCIATIFS

- 1 Mme CONTAT HICKEL Marguerite
- 2 Mme BACHMANN Carine
- 3 M. PERROUX Olivier
- 4 M. DRAHUSAK Boris
- 5 Mme KASSER Louise
- 6 M. TSCHUDI Pierre-Alain
- 7 M. LEBEAU Raymond Pierre
- 8 Mme LECOULTRE Sophie
- 9 M. MAKOSSO William
- 10 Mme MARTIN Denise
- 11 M. MARTINEZ Andres
- 12 M. MAULINI Antoine
- 13 M. MEYER Pierre
- 14 Mme MÜLLER SONTAG Corinne
- 15 Mme PALMA Belinda
- 16 Mme PARINI Lorena
- 17 M. PERLER Jean-Pascal
- 18 Mme ROIZ Jacqueline
- 19 Mme ROSSET AMSLER Danièle
- 20 Mme SALBERG Anne Catherine
- 21 M. SAURER Andreas
- 22 M. SAVARY Jérôme
- 23 Mme BOISSET Chantal
- 24 M. BROGGINI Roberto
- 25 Mme BUI Aurore
- 26 Mme CHARPENTIER Marlène
- 27 M. CHILLIER Xavier
- 28 Mme CORPATAUX Laurence
- 29 M. DUFRESNE Alexandre
- 30 M. FORNELLS Jean
- 31 Mme FORSTER CARBONNIER Sophie
- 32 M. GIANNI Matteo
- 33 M. GIORIA Michel
- 34 Mme GOBBI Eve
- 35 M. GRANDJEAN Michel
- 36 M. GYGI Bernard
- 37 Mme HALLE Silja
- 38 M. IRMINGER Florian
- 39 Mme KNAPP Fabienne

LISTE N° 4 SOLIDARITÉS ET GAUCHE EN MOUVEMENT

- 1 Mme MARTENOT Claire
- 2 M. BAYENET Pierre
- 3 Mme HALLER Jocelyne
- 4 M. DE DARDEL Nils
- 5 Mme CSUPOR Isabelle
- 6 M. VANEK Pierre
- 7 Mme HATAM Shirin
- 8 M. DUCOMMUN Michel
- 9 Mme SANSONNENS Nicole
- 10 M. THION Guillaume
- 11 Mme JELK-PEILA Andrée
- 12 M. NAHORY Albert
- 13 Mme AROTTI Ariane
- 14 M. SCHNEBLI Tobia
- 15 Mme WILLIG Giulia
- 16 M. BATOU Jean
- 17 Mme MOULAI Aldjia
- 18 M. FACHINOTTI Simon
- 19 Mme STEBLER Henriette
- 20 M. GRÜNBERG Karl
- 21 Mme BUDRY Maryelle
- 22 M. GISSELBAEK Morten
- 23 Mme KATZ Alison
- 24 M. SAUVIN Philippe
- 25 Mme ALGELLY Mouna
- 26 M. KUNZI Daniel
- 27 Mme QUINTERO ARANEDA Sonia
- 28 M. FAVRE Kevin
- 29 Mme FROMAIGEAT Denise
- 30 M. BERTRAND Sébastien
- 31 Mme BON Zoé
- 32 M. CAMELO Alfredo
- 33 Mme GUALENI Aline
- 34 M. GONZALEZ Daniel
- 35 Mme LAVANCHY Nicole
- 36 M. NEFFAH Selim
- 37 Mme FREYDIERE WEGENER Marlyse
- 38 M. ZIEGLER Dominique
- 39 Mme GAZUT GILLIOZ Marianne
- 40 M. CLIVAZ Maxime
- 41 Mme PREZIOSO Stéfanie
- 42 M. USEL Massimo
- 43 Mme BAILAT Ariane
- 44 M. GODINAT Gilles

LISTE N° 5 LES DÉMOCRATES-CHRÉTIENS PDC

- 1 M. ROCH Philippe
- 2 M. LORETAN Raymond
- 3 Mme CHAVAZ de KALBERMATTEN Fanny
- 4 Mme DJOUNGONG Martine
- 5 Mme ETIENNE-NAGY Anne
- 6 Mme GISIGER Béatrice
- 7 Mme KESSLER-NICOLET Denise
- 8 Mme LOPAR Sanja
- 9 Mme PASSAPLAN Catherine
- 10 Mme PAUN Mariana
- 11 Mme PENET-SCHMUTZ Anne
- 12 M. BARMETTLER Philippe
- 13 M. BUCHELER Rémy
- 14 M. FINET Jacques
- 15 M. FÖLLMI Marco
- 16 M. JOLIMAY Gérard
- 17 M. LAGANÀ Carmelo
- 18 M. MARTIN-GARCIA Jesús
- 19 M. MONTAVON Léonard
- 20 M. SAYEGH Constantin
- 21 M. SCHNEEBERGER Maurice
- 22 M. TERRIER Jean-Philippe
- 23 M. TORNARE Guy
- 24 M. VELKOV Zivko

LISTE N° 6 LIBÉRAUX ET INDÉPENDANTS

- 1 M. ALVES DE SOUZA Eric
- 2 M. BARBEY Richard
- 3 Mme BARRO Cécile
- 4 Mme BARTON Béatrice
- 5 M. BAUER BERTSCHMANN Timothée
- 6 M. BENE Jacques
- 7 M. BERGER Pierre-André
- 8 M. BINDER Frédéric
- 9 M. BORDIER Bertrand
- 10 M. CANDOLLE DE Guillaume
- 11 M. CANNIERE DE Vincent
- 12 Mme CHAIX Caroline
- 13 Mme CHAIX Mathilde
- 14 Mme CHANAL Tamara
- 15 M. COLLART Jean-Louis
- 16 M. DELETERA François
- 17 M. DESPLANCHES Gilles
- 18 M. EGGLY Jacques-Simon
- 19 M. FATIO Olivier
- 20 M. FRERE Jean-Marc
- 21 M. FRITZ Jacques
- 22 Mme GAILLARD Caroline
- 23 Mme GAUTIER Fabienne
- 24 M. HAGMANN Michel

- 25 M. HAINAUT Jean-Marie
- 26 M. HALPERIN Lionel
- 27 M. HENCHOZ Michel
- 28 M. HENTSCH Bénédict
- 29 M. HIRSCH Laurent
- 30 M. HOTTELIER Michel
- 31 M. JUCKER Fabrice
- 32 M. KOECHLIN René
- 33 Mme KUFFER Catherine
- 34 M. LATAPIE Vincent
- 35 Mme LUISIER Laurence
- 36 Mme LUSCHER Béatrice
- 37 M. MAREJKO Jan
- 38 Mme MONTMOLLIN DE Simone
- 39 M. MULLER Michel
- 40 M. ORSINI Antoine
- 41 M. PERRIN Philibert
- 42 M. PERSOZ Jean-Luc
- 43 M. PICTET Hervé
- 44 Mme PICTET Marie-Thérèse
- 45 M. PLANTA DE François
- 46 M. QUIAMZADE Alain
- 47 Mme ROY Céline
- 48 M. TURRETTINI Maximilien
- 49 M. WEBER Jacques
- 50 M. YARISAL Raphaël

LISTE N° 7 SOCIALISTE PLURALISTE

- 1 M. ALI JAMA Ahmed
- 2 M. BARANZINI Roberto
- 3 Mme BELMONTE Montserrat
- 4 Mme BOILLAT Valérie
- 5 M. BURGENMEIER Beat
- 6 M. CARASSO Grégoire
- 7 Mme CASTIONI Nicole
- 8 M. CRISTIN Jean-Claude
- 9 M. DEUEL Claudio
- 10 M. DORET Jan
- 11 Mme DUPRAZ Françoise
- 12 M. ESPOSITO Frédéric
- 13 M. EXTERMANN Laurent
- 14 M. GARDIOL Maurice
- 15 M. GOLAY Christophe
- 16 M. HOLENWEG Pascal
- 17 Mme HUBER Anne-Laure
- 18 M. HUBERT VAN BLYENBURGH Ninian
- 19 M. KRISTENSEN Stefan
- 20 M. LACHAT David
- 21 Mme MAIER Marie-Christine
- 22 Mme MALKA FORSTER Sophie
- 23 M. MIZRAHI Cyril
- 24 M. ÖZDEN Melik
- 25 Mme PERREGAUX Christiane
- 26 Mme REVERDIN-RAFFESTIN Sylvie
- 27 M. RODRIK Albert
- 28 Mme RUEGGER Nathalie
- 29 M. SCHMIDT Ivan
- 30 Mme SCHÜMPERLI YOUNOSSIAN Catherine
- 31 Mme STUDEMANN-WATHIER Virginie
- 32 Mme SUMI-VIRET Martine
- 33 M. TANQUEREL Thierry
- 34 M. THIAM Magueye
- 35 Mme VAVASSORI Raphaele
- 36 M. VELASCO Alberto
- 37 Mme VOUTSINAS Catherine
- 38 Mme WYDEN GUELPA Anja
- 39 M. ZIMMERMANN Tristan
- 40 M. ZOLLER Raymond

LISTE N° 8 AVIVO : DÉFENSE DES AÎNÉS, DES LOCATAIRES, DU PROGRÈS SOCIAL, DES SERVICES PUBLICS

- 1 M. MOUHANNA Souhaïl
- 2 M. TURRIAN Marc
- 3 Mme BEZAGUET Janine
- 4 Mme ZIMMERMANN Annette
- 5 M. GROBET Christian
- 6 Mme ZOSSO Solange
- 7 Mme ZWICK-MERCHAN Eléonore
- 8 M. AUBERT Jean-Pierre
- 9 Mme BILLAUD-ANTONIADES Corinne
- 10 M. CARRARD Vincent
- 11 Mme CONTI Anna
- 12 Mme CHARLES Nicole
- 13 M. DUBACH Theodor
- 14 Mme DUPUIS Laurette
- 15 M. EBERLIN Pierre
- 16 M. ERACLE Jean-Pierre
- 17 Mme FONJALLAZ-DE MARTINO Danielle
- 18 M. GAUTHIER Pierre
- 19 M. GIL Juan
- 20 M. LAMBERT Maurice
- 21 M. LAURENT Pierre-Alain
- 22 Mme LONGCHAMP Chantal
- 23 Mme LYON Michèle
- 24 M. NABULSI Aldo
- 25 Mme PEREZ Maria
- 26 M. PIDOUX Daniel
- 27 M. RANIERI Francesco

- 28 M. ROCHAT Jean-François
- 29 Mme ROULIN Jeanette
- 30 M. WENGER Nicolas

LISTE N° 9 M.C.G.

- 1 M. DIMIER Patrick-Etienne
- 2 M. FERRIER Franck
- 3 Mme CUENCA Valérie
- 4 M. SPUHLER Pascal
- 5 Mme ENGELBERTS Marie-Thérèse
- 6 M. WIDMER Jean-Marc
- 7 M. GOETELEN John
- 8 M. DELANGRE Jean-Francois
- 9 M. MOSER André
- 10 M. LAENNEC Alexandre
- 11 Mme STAUFFER Serena
- 12 M. BENUSIGLIO Léon
- 13 Mme NGUYEN-OBERHAENSLI Kieu-Oanh
- 14 M. DELACHAUX Yves
- 15 M. JOST Georges
- 16 M. FONTAINE-VIVE CURTAZ Jean
- 17 Mme PACE Micheline
- 18 M. DELALOYE Fabien
- 19 Mme PAPEO Anne-Gaelle
- 20 M. MULLER Christian
- 21 M. SANCHEZ David
- 22 Mme ANDERSEN Laurence
- 23 M. PORCARELLI Mario
- 24 M. VUILLEUMIER Dominique
- 25 M. RAUSIS Yves
- 26 Mme EMONET Sarah
- 27 M. OBERSON Gérald
- 28 M. REOLON Bruno
- 29 M. PYTHON André
- 30 M. FEIST Fernand
- 31 Mme FUENTES-CERRATO Maria
- 32 M. OSMANI Faruk
- 33 M. DEIRI Omar
- 34 Mme TRAMONTANO Maria
- 35 Mme HUSSY Viviana
- 36 M. NOUJAIM Cédric
- 37 M. MARTIGNONI Alain
- 38 M. MARTIN Robert
- 39 Mme DUCARROZ Mélanie
- 40 M. TRANCHANT Bernard
- 41 M. CONSTANTINESCU Calin
- 42 M. TREMBLEY Julien
- 43 M. SALAMATI Michel
- 44 Mme DOS SANTOS Federica
- 45 M. LIAUDET Cédric
- 46 M. BERDOZ Christian

LISTE N° 10 PIC-VERT

- 1 Mme JEANNET Jacqueline
- 2 Mme MEISSNER Christina
- 3 Mme STUCKI-DELETRA Line
- 4 M. BANNA Pierre
- 5 M. CASTAN Philippe
- 6 M. DENOGENT Charles
- 7 M. FONTAINE Luc
- 8 M. GIRARDET Jean-François
- 9 M. GOTTSCHALL Christian
- 10 M. GUTKNECHT Michel
- 11 M. HYDE Alexis
- 12 M. KREBS Georges
- 13 M. MARCELLI Jean-Pierre
- 14 M. OGI Christophe
- 15 M. PAGE Yves
- 16 M. PERROT Jacques
- 17 M. POUJOULAT Gilbert
- 18 M. SEEMULLER Alain

LISTE N° 11 G[É]’AVANCE

- 1 M. ADLER Quentin
- 2 M. ADLER Tibère
- 3 M. BARDE Michel
- 4 M. BLANC Julien
- 5 M. BREITENMOSER Marco
- 6 M. BUGNA Jacques
- 7 M. CARDINAUX Xavier
- 8 M. CARLIER Alain
- 9 M. CHAILLOT François
- 10 M. CHATILLON Yves
- 11 M. CHEVALLIER Pierre
- 12 M. CHEVROLET Michel
- 13 M. de SAUSSURE Christian
- 14 M. DEMOLE Claude
- 15 M. FABJAN Andreas
- 16 M. FELDMAN Amiel
- 17 M. FISCH Bernard
- 18 M. GARDIOL Jean-Pierre
- 19 M. GAUTHEY Jean-Claude
- 20 M. GENE CAND Benoît
- 21 M. GUINCHARD Jean-Marc
- 22 Mme HANCOCK Marie-Hélène
- 23 M. KOCH Jean-Philippe
- 24 Mme KRASNA Beth
- 25 M. MAGE Patrick
- 26 M. MAILLART Roger

- 27 M. MAYER Patrick
- 28 M. MESSALI Karim
- 29 Mme MORAND Geneviève
- 30 M. PITTET David
- 31 M. PRAZ Jean
- 32 Mme PUTALLAZ Sue
- 33 M. REICH Bertrand
- 34 M. RUFENER Nicolas
- 35 M. SCHOCH Gérard
- 36 M. SELLA Moreno
- 37 Mme SIMKHOVITCH-DREYFUS Sabine
- 38 M. STEPCZYNSKI Vladimir
- 39 M. TANNER Stéphane
- 40 M. TERRETTAZ Olivier
- 41 Mme TESTA HAEGI Enza
- 42 M. TRONO Yves Marie
- 43 Mme VOGT Alexandra
- 44 Mme von der WEID Sabine

LISTE N° 12
WWW.PROPOSITION.CH
CANDIDATS HORS-PARTIS

- 1 M. BEAUX Fabrice
- 2 Mme BERTOLA REYMOND Danielle
- 3 M. BLANC Pierre-Henri
- 4 Mme DIETRICH Marianne
- 5 Mme HUBER Heidi
- 6 M. MATTHEEUWS Joost
- 7 M. MEIER Bernard
- 8 M. MIRIELLO Luigi
- 9 Mme NISENBAUM Patricia
- 10 Mme PFLUG Sarah
- 11 Mme RIZZI Christine
- 12 Mme ROIRON Tatiana
- 13 M. ROOS Vincent
- 14 M. ROSSEL Olivier
- 15 Mme SCHLEMMER Morgane
- 16 M. SOMMER Michel
- 17 M. STROHBACH Vincent
- 18 M. VAN DER LELIJ Wouter
- 19 M. WENGER Jean-Sébastien

LISTE N° 13
FEMMES ENGAGÉES,
PROFESSIONNELLES
ET CITOYENNES

- 1 Mme BUEMI-MOORE Sheila
- 2 Mme CARMONA FISCHER Marozia

- 3 Mme CARRON CHICAIZA Valérie
- 4 Mme CEVEY Myriam
- 5 Mme CHAPONNIÈRE Martine
- 6 Mme DALLMEIER ZELGER Karolina
- 7 Mme DIGNY Anne-Marie
- 8 Mme DOMMEN Bridget
- 9 Mme GAUTSCHI Claudette
- 10 Mme GIANNI Rivka
- 11 Mme PFENNIGER Barbara
- 12 Mme PRETI Geneviève
- 13 Mme PRETI Véronique
- 14 Mme PUGIN Georgette
- 15 Mme SCHMED Karine
- 16 Mme TORCHIO Caroline
- 17 Mme ZANELLI Helena

LISTE N° 14
"HALTE AUX DÉFICITS"
COMITÉ HORS-PARTI

- 1 Mme SAPIN Françoise
- 2 M. MARCET Claude
- 3 M. HILL Richard
- 4 M. EHRENSTRÖM Philippe
- 5 M. ZEMP Richard
- 6 M. JUNOD Pascal
- 7 M. DELAUDE Jean-Claude
- 8 Mme BEINER Gracie
- 9 M. ESCHER Hubert
- 10 M. KURTH René
- 11 M. SADOUNE Richard-Claude
- 12 M. STEINER Pascal
- 13 M. STOLLER Jean-Marc
- 14 M. VUILLE Georges
- 15 M. ZEMP Didier
- 16 M. EHRSAM Herbert

LISTE N° 15
UDC GENÈVE

- 1 M. PARDO Soli
- 2 M. NIGG Max
- 3 M. PAGAN Jacques
- 4 M. QUAGLIA Roald
- 5 M. RIEDWEG Bernhard
- 6 M. SCHERB Pierre
- 7 M. SCHIFFERLI Pierre
- 8 M. SCHWITZGUEBEL Xavier
- 9 M. STAMBACH Michel
- 10 M. VALENTE Stéphane

- 11 M. VUAGNAT Dominique
- 12 M. ZWICKY Rolf
- 13 M. ALTENBACH Pascal
- 14 M. AMAUDRUZ Michel
- 15 M. BLÄSI Thomas
- 16 M. FARINE Jacky
- 17 M. GODA Csaba
- 18 M. ISCHI Eric
- 19 M. MARTY Roger
- 20 M. MULLER Ludwig

LISTE N° 16
EXPRESSION CITOYENNE

- 1 Mme SCHELLER Sophie
- 2 M. BARTH Jean-Alain
- 3 M. DIETHELM Pascal
- 4 Mme FELIX Ayari
- 5 M. QUARTIER-DIT-MAIRE James
- 6 M. MAGNAT Benoît
- 7 M. RUET Ivan
- 8 Mme BIRRAUX Pierrette
- 9 M. TIPPENHAUER Laurent
- 10 M. FALQUET Jacques
- 11 Mme GÉRIN CASTAGNÉ Gaëlle
- 12 M. RINCON José Manuel
- 13 Mme FANTAZI Myriam
- 14 M. KUNDIG Ralph
- 15 Mme ORTIZ BÉCHADE Diana
- 16 M. AUCHLIN Antoine
- 17 Mme PERUZZO Barbara
- 18 Mme BRIDEL Françoise
- 19 M. FAVRE Alexandre
- 20 Mme WAHL Corinne
- 21 Mme GRAF Verena

LISTE N° 17
DÉMOCRATIE ET PROGRÈS
SOCIAL PARTI DU TRAVAIL -
LES COMMUNISTES -
PROGRESSISTES

- 1 Mme BUNTSCHU Nelly
- 2 M. ENILINE Alexander
- 3 M. BÉGUIN Jérôme
- 4 M. ARDITE Jean-Luc
- 5 M. ECUYER Sébastien
- 6 M. BEN BRAHIM Fethi
- 7 Mme MEIERHOFER Charlotte
- 8 M. GREGORI Christian

- 9 M. JOST Eric
- 10 M. JOUSSON Guy
- 11 M. CARLO Jean-Louis
- 12 Mme MAILLEFER Denise
- 13 Mme MISSOH Massan
- 14 M. MUNOZ Esteban
- 15 Mme SARICAM Zeynep
- 16 Mme PEYSSON Anne-Marie
- 17 Mme VADI Anne
- 18 Mme AYUSAWA-WILLENER Raymonde
- 19 M. SENGÜL Kazim
- 20 M. BERTINI Jean-Pierre
- 21 M. BALLAMAN Johann
- 22 Mme BHIRA Yvette
- 23 M. CLAUDE Pierre
- 24 M. TAPPOLET Bertrand

LISTE N° 18
ASSOCIATIONS DE GENÈVE

- 1 Mme THOREL RÜEGSEGGER Anne
- 2 M. MATTHEY-DORET David
- 3 M. CALAME Boris
- 4 Mme SCHLECHTEN Albane
- 5 Mme ORSINI Magali
- 6 Mme SOLANO TANAKA Jackie
- 7 M. DURAND Frédéric
- 8 M. NISSIM Haïm
- 9 M. MALU Anatole
- 10 M. SONTAG Georges
- 11 M. THURNHERR Pascal
- 12 M. MONOD Michel
- 13 M. CHEVALLIER Michel
- 14 Mme DE SOUZA Fatima Cilène
- 15 M. MANUEL Alfred
- 16 M. DIAZ PINO Rodrigo
- 17 Mme CORTORREAL Eustacia
- 18 M. REINHARD Julien
- 19 Mme ESTIER THÉVENOZ Sabine
- 20 Mme CHERVAZ DRAMÉ Mireille
- 21 M. BLANCHARD Jean
- 22 Mme LAMBERT Florence
- 23 M. LADOR Yves
- 24 M. LEVRAT Nicolas
- 25 Mme THIÉVENT Gisèle
- 26 M. FAVARGER Philippe
- 27 Mme GLAUSER Frédérique
- 28 Mme ABI CHAKER Lena

l'ouverture c'est...

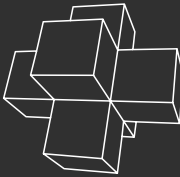
75 députés
au lieu de 100
+ de démocratie
- de blabla

10 communes
au lieu de 45
+ de prestations
- de doublons

5 Conseillers
d'Etat au lieu de 7
+ de responsabilités
- d'incohérences

liste 1

www.constituante.ch

 **Radical**
Ouverture



Pour une nouvelle constitution
LISTE N°2

Sarah Martinez, Jean-Claude Kormann, Donata Schneider, Florian Baier, Thomas Tichy, Jérémie Fracheboud, Philippe Boesch, Patricia Bidaux, Valérie Kasteler-Budde, Claude Keller, Brigitte Amato Maschke, Marc-André Wenk, Etienne Rochat, Marco Sarta, Nathanaël Schildknecht, Gérard Boulaz

**PASSIONNÉS
ENGAGÉS
VISIONNAIRES**
Avec vous, en confiance

Des valeurs chrétiennes
...et un coeur pour Genève!

 **PEV**
Parti Evangélique Genève

www.pev-ge.ch

**Les VERTS et Associatifs
proposent notamment**

- L'obligation d'un usage durable et économe des ressources
- Une région où transports, logements et besoins de la population s'inscrivent dans un développement durable et harmonieux
- L'instauration d'un revenu social de base
- La réaffirmation de notre détermination pour une Genève antinucléaire
- La création d'une assemblée transfrontalière élue et démocratique
- Une répartition renouvelée des tâches entre communes, canton et région
- Le droit de vote et d'éligibilité aux niveaux communal et cantonal à toutes les personnes étrangères installées dans le canton depuis 5 ans
- L'affirmation du rôle international de Genève pour la promotion de la paix et de la solidarité internationale

**POUR VOTRE AVENIR
ET CELUI DE VOS ENFANTS
PETITS-ENFANTS PETITS-PETITS-ENFANTS
PETITS-PETITS-PETITS-PETITS-PETITS-ENFANTS
PETITS-PETITS-PETITS-PETITS-PETITS-PETITS-ENFANTS
PETITS-PETITS-PETITS-PETITS-PETITS-PETITS-PETITS-ENFANTS
PETITS-PETITS-PETITS-PETITS-PETITS-PETITS-PETITS-ENFANTS
PETITS-PETITS-PETITS-PETITS-PETITS-PETITS-PETITS-ENFANTS
PETITS-PETITS-PETITS-PETITS-PETITS-PETITS-PETITS-ENFANTS**

 **METTEZ DU VERT
DANS LA CONSTITUTION**

www.verts-ge.ch
ELECTION 19 OCTOBRE

SOLIDAIRES POUR CONSTRUIRE LE BIEN COMMUN...



VOTONS LISTE 4
solidarités
Gauche en mouvement



www.solidarites.ch

Le mouvement politique **solidarités** rassemble des femmes et des hommes qui ont la volonté de promouvoir une société **solidaire**. C'est pourquoi nous appelons la population à se mobiliser pour défendre ses droits et menerons le même combat à la constituante. Nous refusons d'emprisonner l'action politique, sociale et syndicale dans le cadre de prétendues «contraintes économiques», qui servent les intérêts des milieux dominants.

60 ans après la proclamation de la Déclaration Universelle des Droits humains, quelle «contrainte» justifie que l'on ne réduise pas massivement les émissions de gaz à effet de serre qui menacent la vie? Quelle «contrainte» justifie la hausse du cours des céréales qui aggrave la famine? Quelle «contrainte» justifie l'augmentation du nombre des *working poor*? Quelle «con-

trainte» justifie l'essor du chômage et de la précarité, en même temps que le surtravail et les heures supplémentaires? Ce sont les diktats du profit privé qui mettent en cause le bien-être de la majorité.

Il faut sortir de cette logique mortifère en défendant un projet socialiste, féministe et écologiste, fondé sur une réelle démocratie politique et économique.

L'appropriation et la gestion sociales des principales richesses peuvent seules garantir la satisfaction des besoins de tous et toutes, promouvoir l'égalité et lutter contre les discriminations, en particulier à l'égard des femmes.

L'engagement écologiste est une question de vie ou de mort: il exige une solidarité planétaire, y compris avec les générations futures, et implique aussi une rupture radicale avec l'ordre économique actuel. II

• Les droits au travail, à un salaire permettant de subvenir à ses besoins et à ceux de ses enfants, à un revenu social garantissant l'autonomie personnelle, à des soins médicaux de qualité sans égard au revenu, sont le fondement de tous les autres droits. Nous entendons qu'ils soient strictement garantis par la constitution.

• Il ne suffit pas de faire figurer le droit au logement dans la constitution. Encore faut-il définir les moyens légaux de le faire respecter, c'est-à-dire de le rendre imposable aux propriétaires et aux autorités.

• La constitution est la charte fondamentale qui fonde la construction du bien commun. Elle doit garantir le plus large exercice des droits politiques cantonaux, en solidarité avec les régions avoisinantes....

ÉLECTION DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE DU 19 OCTOBRE 2008

solidarités
Gauche en mouvement

Liste N°4

1. MARTENOT Claire	23. KATZ Alison
2. BAYENET Pierre	24. SAUVIN Philippe
3. HALLER Jocelyne	25. ALGELY Mouna
4. DE DARDEL Nils	26. KUNZI Daniel
5. CSUPOR Isabelle	27. QUINTERO Sonia
6. VANEK Pierre	28. FAVRE Kevin
7. HATAM Shirin	29. FROMAIGEAT Denise
8. DUCOMMUN Michel	30. BERTRAND Sébastien
9. SANSONNENS Nicole	31. BON Zoé
10. THION Guillaume	32. CAMELO Alfredo
11. JELK-PEILA Andrée	33. GUALENI Aline
12. NAHORY Albert	34. GONZALEZ Daniel
13. ARLOTTI Ariane	35. LAVANCHY Nicole
14. SCHNEBLI Tobia	36. NEFFAH Selim
15. WILLIG Giulia	37. FREYDIERE Marlyse
16. BATOU Jean	38. ZIEGLER Dominique
17. MOULAI Aldja	39. GAZUT Marianne
18. FACHINOTTI Simon	40. CLIVAZ Maxime
19. STEBLER Henriette	41. PREZIOSO Stéfanie
20. GRÜNBERG Karl	42. USEL Massimo
21. BUDRY Maryelle	43. BAILAT Ariane
22. GISSELBAEK Morten	44. GODINAT Gilles

Notre liste, ci-dessus, est la seule qui respecte la parité hommes-femmes. Elle est composée de candidat-e-s aux multiples engagements associatifs, sociaux, syndicaux, culturels, écologistes et antinucéaires... Ils se battent au quotidien pour les droits de la majorité de la population et pour un autre avenir...

Election du 19 octobre - liste N°5



Pour mon avenir...

pense au bien commun!



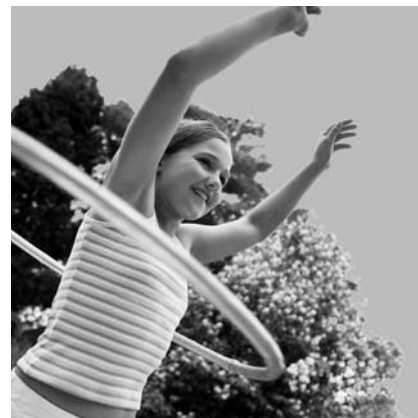
Pour mon bien...

agis aussi pour l'environnement!



Pour ma liberté...

touche pas à ma commune!



Pour ma croissance...

développe ma région!



Pour mon équilibre...

place la famille au centre!

Ecrire une constitution pour nos enfants

www.pdc-ge.ch

PDC

Les Démocrates-Chrétiens

...développement responsable réaliste et durable ...



constituante
liste n°6

libéraux&indépendants

www.liberal-ge.ch

LIBERAL

Prochainement dans votre vie

LA CONSTITUTION

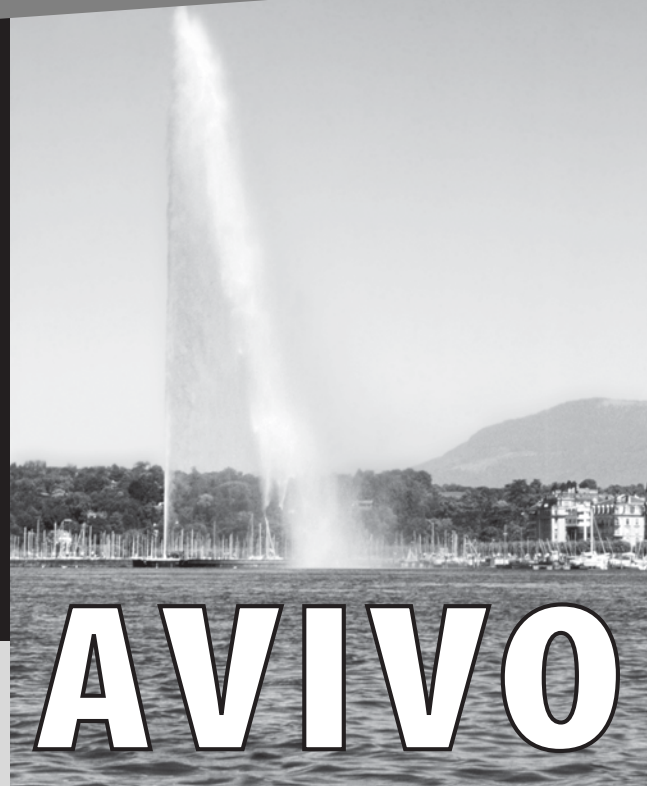
Une œuvre
qui exige
les meilleur-e-s
auteur-e-s.

Liste N°7 : SOCIALISTE PLURALISTE

Des questions ?
www.socialistepluraliste.ch

les socialistes
PARTI SOCIALISTE GENEVOIS

AVEC SAGESSE & AUDACE !



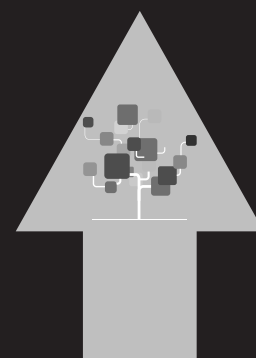
ASSOCIATION DE DÉFENSE ET DE DÉTENTE DE TOUS LES RETRAITÉS ET FUTURS RETRAITÉS

GENÈVE

PLUS SOCIALE, PLUS SOLIDAIRE

**DÉFENDONS
LES AÎNÉS, LES LOCATAIRES,
LES SERVICES PUBLICS,
LE PROGRÈS SOCIAL**

VOTEZ LISTE 8



LA LISTE 9 composée de 46 citoyennes et citoyens issus de la société civile vous propose de **CHANGER GENEVE**

En réformant nos Institutions - en introduisant l'**initiative destitutive** qui permet au Peuple de démettre les gouvernants - en offrant au Peuple un Gouvernement dirigé par **le même président** durant toute la législature - en instaurant la **priorité d'emploi** des habitants de Genève dans leurs administrations - en rétablissant **une justice impartiale** hors des partis politiques - en instaurant une **Chambre des Communes** pour rééquilibrer la relation Etat/Communes - en renforçant la protection de **la sphère privée**, les **libertés** individuelles, la garantie des soins - en élevant le **secret bancaire** au rang constitutionnel - en rétablissant la **liberté d'enseignement** - en donnant aux Citoyennes et Citoyens de Genève **le droit de s'autodéterminer** - en rendant le **droit opposable au logement** pour permettre à tous de se loger dignement à Genève.

Les femmes et les hommes qui vous proposent de travailler pour vous et l'avenir de vos enfants durant 4 ans sont:

1. Patrick-Etienne Dimier *Dr ès Science. Po, Avocat* 2. Frank Ferrier *Criminologue, ancien délégué CICR* 3. Valérie Cuenca *Consultante, MBA, Diplôme fédéral RH* 4. Pascal Sphuler *Indépendant, Vice-Président MCG* 5. Marie-Thérèse Engelberts *Infirmière, Pédagogue, ancienne déléguée CICR en Colombie*
6. Jean-Marc Widmer *Fonctionnaire d'Etat* 7. John Goetelen *Naturopathe* 8. Jean-François Delangre *Bachelor en Science Po* 9. André Moser *Ingénieur* 10. Alexandre Laennec *Horticulteur de formation, Bachelor en droit* 11. Serena Stauffer *Apprentie* 12. Léon Benusiglio *Médecin* 13. Kieu-Oanh Nguyen-Oberhaensli *Avocate* 14. Georges Jost *Indépendant - ancien député* 15. Yves Delachaux *Ecrivain, Essayiste, Maître de Conférence en matière de sécurité* 16. Jean Fontaine-Vive Curtaz *Pépiniériste, Conseiller Municipal à Lancy* 17. Micheline Pace *Enseignante* 18. Fabien Delaloye *Ferblantier, Conseiller Municipal à Onex* 19. Anne-Gaëlle Papeo *Maman de jour* 20. Christian Muller *Electricien, Conseiller Municipal à Onex* 21. David Sanchez *Comité Alerte* 22. Laurence Andersen *Consultante RH* 23. Mario Porcarelli *Régisseur* 24. Dominique Vuilleumier *Agent Général d'Assurances* 25. Yves Rausis *Avocat* 26. Sarah Emonet *Comité Alerte* 27. Gérald Oberson *Commerçant* 28. Bruno Reolon *Spécialiste Logistique* 29. André Python *Retraité de la Police* 30. Fernand Feist *Retraité des HUG* 31. Maria Fuentes-Cerrato *Secrétaire* 32. Farouk Osmani *Technicien mécanique* 33. Omar Deiri *Agent de remise de commerce* 34. Maria Tramontano *Secrétaire de direction* 35. Viviana Hussy *Employée de Banque* 36. Cédric Noujaim *Hôtelier* 37. Alain Martignoni *Entrepreneur* 38. Robert Martin *Architecte* 39. Mélanie Ducarroz *Comptable* 40. Bernard Tranchant *Courtier indépendant* 41. Calin Constantinescu *Indépendant*
42. Julien Trembley *Indépendant* 43. Michel Salamat *Gérant commercial* 44. Federica Dos Santos *Artiste* 45. Cédric Liaudet *Juriste* 46. Christian Berdoz *Cadre bancaire*

MCG
www.mcge.ch

LISTE No 9 MCG
Mouvement Changer Genève



**Ecologistes*,
soucieux de l'environnement, nous
défendons la responsabilité
et la liberté individuelles.**

**Voter Pic-Vert,
liste No 10, c'est voter
pour des idées.**

* Pic-Vert pratique une écologie en actes

LISTE N°11 g[e]'avance

44 candidats d'exception pour que Genève avance
Les candidats, notre vision, nos propositions sur:
www.ge-avance.ch

Quentin **Adler**
Tibère **Adler**
Michel **Barde**
Julien **Blanc**
Marco **Breitenmoser**
Jacques **Bugna**
Xavier **Cardinaux**
Alain **Carlier**
François **Chaillot**
Yves **Chatillon**
Pierre **Chevallier**

Michel **Chevrolet**
Christian **de Saussure**
Claude **Demole**
Andreas **Fabjan**
Amiel **Feldman**
Bernard **Fisch**
Jean-Pierre **Gardioli**
Jean-Claude **Gauthey**
Benoît **Genecand**
Jean-Marc **Guinchard**
Marie-Hélène **Hancock**

Jean-Philippe **Koch**
Beth **Krasna**
Patrick **Mage**
Roger **Maillart**
Patrick **Mayer**
Karim **Messali**
Geneviève **Morand**
David **Pittet**
Jean **Praz**
Sue **Putallaz**
Bertrand **Reich**

Nicolas **Rufener**
Gérard **Schoch**
Moreno **Sella**
Sabine **Simkhovitch-Dreyfus**
Vladimir **Stepczynski**
Stéphane **Tanner**
Olivier **Terrettaz**
Enza **Testa Haegi**
Yves Marie **Trono**
Alexandra **Vogt**
Sabine **von der Weid**



www.proposition.ch
Candidats hors partis



Nous souhaitons que la Constituante puisse travailler, de manière non-partisane, à une relecture de la Constitution, à la lumière:

- de la situation et des enjeux actuels du canton de Genève et de sa population, de manière respectueuse du passé, mais de façon résolument tournée vers l'avenir;
- d'une mise en évidence et d'une valorisation de spécificités constitutionnelles genevoises, tout en respectant les impératifs dictés par le texte de la Constitution fédérale;
- des constitutions récemment révisées d'autres cantons, en particulier Vaud et Fribourg, lesquelles peuvent être une riche source d'inspiration;
- de la sensibilité de chacune des personnalités regroupées sur la liste www.proposition.ch, en acceptant que des positions divergentes puissent être représentées sur certains objets.

Nous sommes convaincus de la nécessité d'une présence de personnes hors partis au sein de la Constituante, habitées par le seul souci de faire valoir un point de vue citoyen, démarqué de consignes ou de positions préétablies.

Certaines de nos propositions ne sont pas différentes des thèmes présentés par d'autres listes de candidats. Nous souhaitons néanmoins nous distinguer par une contribution empreinte d'une certaine "naïveté" et d'un regard nouveau. La place que chacun des membres de www.proposition.ch occupe dans la société genevoise légitime notre position et l'indépendance de point de vue que nous revendiquons. Des propositions propres aux membres de notre liste viennent également s'ajouter aux grands axes de réflexion auxquels nous souhaitons nous associer.

Pour chacune de ces propositions, nous ne prétendons pas apporter de solutions. La diversité des points de vue représentés par www.proposition.ch rendrait d'ailleurs impossible un tel consensus. Nous sommes par contre convaincus de la cohérence de notre démarche et de l'écho qu'elle rencontrera auprès de la population, qui se reconnaîtra en grande partie dans notre approche.

Nous souhaitons ainsi encourager et développer le débat. A cet effet, nos propositions sont accessibles en ligne sur www.proposition.ch et peuvent être commentées.

La Constitution genevoise doit être révisée en profondeur. Cela ne signifie pas qu'il faille balayer la totalité de ses articles actuels. Des remises en question de l'existant et de nouvelles propositions sont les deux principales contributions que notre liste hors parti estime pouvoir apporter.

LISTE 13

Femmes engagées, professionnelles et citoyennes

Le principe d'égalité pour Genève

Pourquoi une liste femmes ? Pour accroître les chances d'avoir suffisamment de femmes à la Constituante et saisir ainsi l'occasion de participer pleinement à façonner la société de demain où les femmes peuvent réellement prendre leur place en tant que partenaires à part entière. Un de nos objectifs prioritaires dans la Constituante est de prêter attention aux effets potentiellement discriminatoires des mesures décidées et de montrer que ce qui profite aux femmes profite aussi aux autres!

Famille
Nous nous engageons pour une Constitution moderne qui tienne compte des différentes formes que peut revêtir ce que l'on appelle aujourd'hui « famille ». Avant tout, nous nous engageons pour que le modèle unique qui prévalait dans l'esprit de nos Constituants en 1847 – l'homme pourvoyeur et la femme

au foyer – et sur lequel est basée toute l'organisation de notre société, puisse être élargi à d'autres variantes représentatives de la réalité d'aujourd'hui.

Egalité
Depuis 1987, la Constitution genevoise garantit l'égalité entre femmes et hommes. Nous nous engageons à œuvrer pour que cette garantie devienne réalité. Tant l'Etat que les institutions privées doivent tout mettre en œuvre pour promouvoir l'égalité de tous dans la société, gage de justice et de paix sociale. Nous nous engageons en faveur de la mixité hommes-femmes, bien sûr, mais aussi de la mixité générationnelle, sociale et ethnique. Genève est un canton multiculturel et les conséquences de cette réalité doivent être pensées lors de la rédaction de chaque article. En conséquence, nous nous engageons pour une Constitution qui se donne les moyens d'abolir les discriminations, qu'elles soient de sexe, d'âge, d'origine ethnique, de capacité physique ou mentale, de religion, d'orientation sexuelle, etc. Le droit de vote octroyé aux étrangers dans les communes est déjà un premier pas dans ce sens.

Droits fondamentaux
La Constitution actuelle ne définit pas les droits fondamentaux, qu'on trouve éparpillés ici et là. La Constituante devra rédiger un chapitre spécifique sur les droits fondamentaux des habitants du canton. Par exemple, l'article sur l'assistance publique doit reconnaître le rôle et la contribution des associations et indiquer que c'est le rôle de l'Etat de s'assurer que chaque personne ressortissante du canton ait les moyens de vivre dans la dignité. De même le droit de vivre en sécurité devrait être inclus dans ce chapitre.

Education
Nos enfants sont notre avenir. Nous nous engageons pour une scolarité gratuite qui ne soit pas limitée uniquement à l'école primaire comme dans la Constitution actuelle. Par ailleurs, les trajectoires de vie discontinues qui ont toujours été une spécificité féminine touchent aujourd'hui aussi les hommes. La politique de l'éducation doit en tenir compte, notamment en garantissant un droit à la formation continue et en valorisant la reconnaissance des acquis par l'expérience sur le terrain.

Culture et sport
Il est important que l'accès et l'encouragement à la culture et au sport soient inscrits dans la Constitution.

Laïcité
Le principe républicain de l'Etat laïc ne figure pas clairement dans la Constitution. Or ce principe assume un rôle libérateur et protecteur majeur, celui de permettre aux individus de prendre place dans la société civile indépendamment de leur confession.



"Halte aux déficits" Comité hors-parti

- | | | | |
|---|------------------------|----|---------------------------|
| 1 | Mme SAPIN Françoise | 9 | M. ESCHER Hubert |
| 2 | M. MARCET Claude | 10 | M. KURTH René |
| 3 | M. HILL Richard | 11 | M. SADOUNE Richard-Claude |
| 4 | M. EHRENSTRÖM Philippe | 12 | M. STEINER Pascal |
| 5 | M. ZEMP Richard | 13 | M. STOLLER Jean-Marc |
| 6 | M. JUNOD Pascal | 14 | M. VUILLE Georges |
| 7 | M. DELAUDE Jean-Claude | 15 | M. ZEMP Didier |
| 8 | Mme BEINER Gracie | 16 | M. EHRSAM Herbert |

Liste n° 14

Constituons l'avenir ensemble !

Pour l'UDC, il n'est pas question de rédiger un projet de nouvelle Constitution en faisant table rase du passé, en ne portant son regard qu'en avant, en ne considérant que les problèmes actuels et les idées à la mode. L'UDC veut préserver les grands principes qui ont permis la réussite de notre pays, défendre le fédéralisme (toutes les communes doivent rester maîtresses de leur destin) et prendre en compte les problèmes d'aujourd'hui et de demain, comme l'économie frontalière et le régionalisme ou encore l'immigration hors Union européenne, pour ne citer que ces dossiers.

Traditions - Sécurité - Droits populaires

- ➔ Des droits, mais surtout des devoirs civiques, scrupuleusement respectés, accompagnés d'une responsabilisation et d'initiative individuelle ;

➔ Arborer les drapeaux suisse et genevois sur et dans les bâtiments officiels, en particulier dans les salles de classe ;

➔ Garantir concrètement la sécurité des habitants et de leurs biens ;

➔ Séparer le pouvoir financier des autres départements de l'exécutif cantonal ;

➔ Développer les infrastructures pour tous les moyens de transport, y compris le réseau routier ;
- ➔ Pour favoriser la famille, introduction d'un revenu parental dès le deuxième enfant ;

➔ Introduire le référendum obligatoire pour tout budget déficitaire ;

➔ Etablir la prééminence de Genève en créant un service central des affaires régionales.

Liste N° 15



Expression Citoyenne

Expression Citoyenne est née de la volonté de citoyens d'horizons divers, convaincus que la nouvelle Constitution devra se situer au-delà de tout clivage, qu'il soit politique, idéologique, religieux ou économique.

- Notre présentation:
- Une liste à 100% issue de la société civile.
 - Des citoyens de conviction, libres de tous liens politiques ou religieux.
 - Engagés dans la vie sociale, professionnelle, associative ou culturelle.
 - Unis pour défendre l'intérêt commun contre toute logique d'intérêt de parti ou de lobby.

- Notre charte:
- Pour la préservation des acquis démocratiques et l'amélioration des mécanismes de démocratie directe.
 - Pour la défense de la laïcité.
 - Pour un développement durable et la protection du patrimoine naturel.
 - Pour une vraie politique de santé publique.

pour que nous ayons tous voix au chapitre
www.expressioncitoyenne.ch
Liste n° 16

DÉMOCRATIE ET PROGRÈS SOCIAL

Au sein de la Constituante, le Parti du Travail, les Communistes et les Progressistes se battront sur **deux axes**:
POUR l'extension des droits démocratiques, économiques et sociaux de la population.

CONTRE toute remise en cause des éléments progressistes contenus dans le texte actuel de la Constitution.

La Constitution comporte en effet une série de dispositions ajoutées au fil des ans et des luttes, notamment dans les domaines des droits individuels, démocratiques et populaires, des droits des locataires, de la laïcité, de l'égalité entre hommes et femmes ou de la protection de l'environnement. Nous défendrons ces acquis face aux attaques de la droite et de l'extrême droite.

Nous nous battons pour une constitution qui tend à plus d'humanité, de justice et de progrès. Nous voulons une constitution au service des citoyens-nes, qui les libèrent au lieu de les asservir.

- Voilà ce que nous proposons:**
- Economie et service public.** La santé et les soins, la formation, le logement, les transports, l'énergie et la protection de l'environnement sont des prestations de service public et ne sont pas soumises aux lois du marché. La liberté d'entreprise est conditionnée au respect des lois sociales, de la protection de l'environnement et de l'intérêt général.
- Emploi et salaires.** Le droit à l'emploi est inscrit dans la Constitution, l'Etat pourvoit à ce droit. Le salaire minimum est fixé à au moins 4'000 francs nets par mois pour un plein temps.
- Revenu minimum.** Le revenu minimum est fixé au moins au RMCAS net par mois et par personne.
- Egalité devant l'impôt.** Le centime additionnel est le même pour tous les citoyens du canton, quelle que soit la commune de résidence. Une péréquation financière intercantonale répartit les ressources fiscales en fonction des besoins. Les forfaits fiscaux sont abolis.
- Droit au logement.** L'Etat prend toutes les mesures nécessaires pour garantir le droit au logement. L'objectif d'un quota d'un tiers de logements sociaux dans toutes les communes est fixé. Les expulsions sans relogement sont interdites.

**PARTI DU TRAVAIL**

**les communistes**
www.lescommunistes.org

PROGRESSISTES

Liste N° 17

- Santé.** Les malades bénéficient de soins de qualité. Une caisse maladie publique, avec des primes proportionnelles aux revenus, et incluant la médecine dentaire, est fondée.
- Familles.** Chaque famille dispose des ressources lui permettant d'élever des enfants. Chaque enfant dispose d'une place dans les structures de la petite enfance.
- Formation.** Les études obligatoires et post-obligatoires sont gratuites. L'âge de scolarité obligatoire est relevé à 18 ans révolus. Un droit à la formation continue est ouvert.
- Justice.** Les justiciables bénéficient d'une véritable assistance juridique.
- Respect.** Les discriminations en raison de l'origine, du sexe et de l'orientation sexuelle sont réprimées par la loi.
- Revendications et protestations.** La liberté syndicale et le droit de grève sont garantis. La liberté de manifester est consacrée.
- Démocratie participative.** La possibilité d'opposer un contre-projet à une loi combattue (référendum constructif) est ajoutée au droit de référendum. Les associations représentant les habitants de quartiers, les locataires, les mouvements sociaux, de défense de l'environnement et du patrimoine, les usagers des régies et institutions publiques, sont reconnues, leurs représentants siègent dans les conseils et sont consultés sur les sujets qui les concernent. Les ressortissants étrangers accèdent à l'ensemble des droits politiques après huit ans de résidence.
- Limitation des pouvoirs des grands partis politiques et des magistrats.** Le quorum pour l'élection au Grand Conseil, qui empêche la représentation des petits partis et des associations, est supprimé. Les comptes des partis, des campagnes électorales et de votation, sont publics. Le budget maximal pour les campagnes est fixé à 50'000 francs. Le cumul des mandats électifs est pros crit. Les magistrats élus peuvent être révoqués par référendum. Toutes les procédures de vote et d'élection sont transparentes et soumises au contrôle des citoyens.
- Transports.** Les transports publics sont gratuits.
- Accessibilité des rives du lac.** Conformément à la loi fédérale, les propriétaires des parcelles bordant le lac laissent un passage ouvert au public le long des rives.



Par ses membres et ses fédérations membres, ce sont
480 associations, fédérations, groupements et coopératives qui se sont fédérées autour de la liste n°18 «Associations de Genève»
pour défendre au sein de la Constitution les valeurs associatives; le respect, le bien vivre ensemble, la diversité, l'environnement et l'intérêt général.

- ADSS Association pour un droit social du sol · AEE+DD Association écologie économie pour un développement durable · AGFDU Association genevoise de femme diplômées des universités
APRES Chambre de l'économie sociale et solidaire · ATE-Genève Association transports et environnement · ATTAC-Genève Association pour une taxation des transactions financières pour l'action citoyenne
CIGÜE Coopérative de logement pour personnes en formation · CODAP Centre de conseils et d'appui pour les jeunes en matière de droits de l'homme · CODHA Coopérative de l'habitat associatif
EIP Association mondiale pour l'école, instrument de paix · FCLR Fédération des centres de loisirs et de rencontres · FEA Fédération pour l'expression associative · FGC Fédération genevoise de coopération
FRC-Genève Fédération romande des consommateurs · GAPP Groupement des associations de parents d'élèves du primaire · GSsA Groupe pour une Suisse sans armée
LES IDEES Liberté égalité solidarité idées pour un développement écologique et social · Le Jardin des Charrotons Coopérative maraîchère genevoise · LGBT Fédération des associations genevoises lesbienne-gay-bi-trans
Maison Kultura · MPF Mouvement populaire des familles · Noé 21 économie, énergie et société · Pro Natura-Genève · UECA Union des espaces culturels autogérés · Village alternatif
WWF-Genève · Les Zabouches Association des habitants des 14-16 ch. des Ouches

et les membres observateurs: RAAC Rassemblement des artistes et acteurs culturels, RAP Rassemblement des associations privées, SURVAP Association des habitants des Pâquis

www.liste18.ch - Associations de Genève

Comment élire vos représentantes et représentants à l'Assemblée constituante

Pour bien comprendre les possibilités offertes à la personne qui remplit son bulletin de vote, il convient tout d'abord d'expliquer la distinction entre «voix» et «suffrage».

Dans le système proportionnel, qui régit l'élection de l'Assemblée constituante, les «suffrages» sont attribués à des listes et servent à établir la répartition des sièges, alors que les «voix» sont attribuées aux candidates et candidats.

Chaque bulletin de parti ou groupement donne autant de suffrages qu'il y a de sièges à pourvoir, indépendamment du nombre de candidates et candidats figurant sur le bulletin. Ainsi, pour l'Assemblée constituante, chaque bulletin de parti ou groupement vaut quatre-vingts suffrages. Dans un premier temps, ces suffrages de liste sont comptabilisés afin de déterminer le nombre de sièges qui reviendront à chaque parti ou groupement dans l'Assemblée, selon des règles fixées dans la loi cantonale sur l'exercice des droits politiques (articles 159 à 161 LEDP). Ensuite, au sein d'un parti ou groupement, ce sont les candidates et candidats ayant obtenu le plus de voix qui sont élus jusqu'à concurrence du nombre de sièges obtenus par le parti.

De nombreuses possibilités de vote sont proposées à l'électrice et l'électeur. Petit tour d'horizon...

Quatre-vingts noms au maximum peuvent figurer sur une liste et trois stratégies peuvent être adoptées:

- **le vote compact:** utilisation d'une liste pré-imprimée sans la modifier;
- **le vote modifié:** utilisation d'une liste pré-imprimée en la modifiant;
- utilisation de **la liste neutre** (liste officielle).

Les modifications qui peuvent être apportées sur une liste pré-imprimée ou sur la liste neutre sont les suivantes:

- **le panachage:** il consiste à ajouter sur une liste le nom d'un ou de plusieurs candidats d'une ou d'autres listes. Cette opération a pour effet de soustraire un ou des suffrages de liste au parti de la liste en question, alors qu'un ou des suffrages sont attribués aux partis du ou des candidats ajoutés. Chaque candidate ou candidat ajouté obtient également une voix. Le parti ou groupement dont la liste est panachée est donc affaibli.

- **le latoisage:** il consiste à biffer le nom d'un ou de plusieurs candidats. Il n'a aucune incidence sur les suffrages de liste, puisqu'une ligne blanche compte comme un suffrage complémentaire qui est attribué au parti ou groupement de la liste. En revanche, la candidate ou le candidat biffé n'obtient pas de voix.

Ces deux types de modifications peuvent en outre être combinés sur la même liste. A noter qu'avec l'utilisation d'une liste neutre il n'y a pas de suffrages complémentaires, mais chaque candidate ou candidat figurant sur celle-ci donne à son parti ou groupement un suffrage nominatif.



Les urnes sont acheminées à Uni Mail pour le dépouillement sous escorte policière.

Consignes pour la validité de votre vote

- Seules les listes officiellement déposées et imprimées par le service des votations et élections sont valables
- **Une seule liste doit figurer dans l'enveloppe de vote**
- Toute liste doit porter au moins un nom de candidate ou de candidat ou le nom, respectivement le numéro, d'une liste
- La liste ne doit pas porter plus de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir
- Toute liste doit être remplie ou modifiée à la main
- La liste ne doit comporter aucune inscription étrangère à l'opération électorale
- Aucune forme abrégée telle que «idem» ou des guillemets n'est valable
- La liste ne doit pas comporter d'annexes

Consultez les résultats: à Uni Mail, sur Léman Bleu, par SMS ou sur www.ge.ch

Une vaste infrastructure sera mise en place le 19 octobre prochain afin que le dépouillement du scrutin soit réalisé dans le respect de la loi et afin que les résultats soient diffusés dans les plus brefs délais. C'est à Uni Mail que se dérouleront les opérations de dépouillement centralisé conduites par la chancellerie d'Etat. Mais vous pourrez également suivre l'évolution des résultats sur le site Internet de l'Etat, sur la télévision locale et même par SMS.

Dès la clôture du scrutin, dimanche 19 octobre à midi, dans les locaux de vote des communes, les enveloppes seront ouvertes par des jurés, les bulletins triés et le tout déposé dans les urnes. Celles-ci seront acheminées sous escorte policière jusqu'à Uni Mail, où se déroulera le dépouillement à proprement parler. Les bulletins y seront comptés, triés, saisis et vérifiés deux fois, sous la vigilance de contrôleurs désignés par les partis et groupements candidats. Quelque 850 jurés électoraux seront à pied d'œuvre pour mener à bien cette opération et vous permettre de connaître dans les meilleurs délais le nom des quatre-vingts élues et élus qui auront pour tâche de réécrire la constitution genevoise.

La population est bien entendu invitée à venir suivre en direct la diffusion des premières tendances et des résultats. Dans le hall principal d'Uni Mail, le public pourra côtoyer les candidats, rencontrer des personnalités politiques et surtout vivre en direct l'avancée du dépouillement de l'élection. A l'occasion des opérations de dépouillement centralisé, mis en place pour les élections municipales, cantonales et fédérales, le hall d'Uni Mail connaît à chaque fois une ambiance intense et animée.

Aux alentours de 15h00, la télévision locale Léman Bleu y retransmettra en direct son émission dédiée à l'élection de l'Assemblée constituante. Les journalistes Pascal Décaillet et David Ramseyer recevront de nombreux invités sur le plateau de l'émission, notamment le chancelier Robert Hensler qui présentera en primeur les derniers résultats.

Un écran géant placé au centre du hall du bâtiment permettra au public de suivre l'émission de Léman Bleu ainsi que l'affichage des résultats qui tomberont en direct. Evénement historique oblige, la plupart des médias seront également présents ce jour-là à Uni Mail.

Des écrans plats et autres bornes Internet seront installés dans le hall à l'attention du public présent.

Pour celles et ceux qui ne pourraient se déplacer, les résultats seront également consultables en temps réel sur le site Internet officiel de l'Etat de Genève (www.ge.ch/elections). On pourra y voir, pour l'ensemble du canton et des bureaux de vote, le taux de participation, le nombre de sièges obtenus par les listes, le nom des candidates et candidats élus et les suffrages.

Il sera également possible de recevoir gratuitement les résultats par SMS, au gré de la progression de l'élection. Pour ce faire, il est nécessaire de s'inscrire sur le site Internet de



A chaque élection, le hall principal d'Uni Mail est le rendez-vous privilégié où les candidates et les candidats se réunissent pour découvrir en direct les résultats du scrutin.

l'Etat de Genève à l'adresse www.ge.ch/elections/20081019 (offre valable à partir du 6 octobre uniquement pour les 300 premiers inscrits).

Rendez-vous donc le 19 octobre, dans le hall d'Uni Mail ou derrière votre petit écran de télévision, d'ordinateur ou de téléphone portable!

Chancellerie d'Etat